ECOLE COMMUNALE DE SOMBREFFE
Siège : Rue Haute 12, 5140 LIGNY
Tél : 071/88.87.75
Mails : direction.ecoles@sombreffe.be
secretariat.ecoles@sombreffe.be
Site : https://ecolesombreffe.wixsite.com/home

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE

Chers parents, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos écoles communales de Sombreffe (Boignée - Ligny - Tongrinne) et vous adressons avec joie ce dossier qui vous permettra de mieux les connaître.

Ce dossier contient un ensemble de documents : les projets éducatif et pédagogique du réseau officiel subventionné et le projet d'établissement de l'école.
Ils vous permettront de choisir notre école et d'adhérer à ses projets ainsi qu'à ses règlements dans les meilleures conditions possibles.

Afin de rencontrer les objectifs généraux du décret-mission du 24 juillet 1997, le projet d'établissement permet d'épingler les priorités et de les annoncer aux parents et aux élèves. L'inscription dans un établissement scolaire signifie l'adhésion au projet d'établissement dans sa globalité.

Outre le tronc commun de notre projet d'établissement détaillé ci-dessous pour l'ensemble de nos écoles, vous trouverez également des annexes spécifiques à chacune de nos trois implantations.

Bonne lecture !

La Direction et l'Equipe éducative

Ligny **Boignée** **Tongrinne**

Situées au cœur des villages de l'entité de Sombreffe, dans un cadre familial, ouvert et convivial, nos écoles ont le souci de permettre à chaque enfant d'évoluer et d'apprendre à son propre rythme dans une ambiance propice aux apprentissages.

L'Equipe éducative a défini son projet d'établissement sur base des orientations des articles 6 (plus spécifique à la section primaire) et 12 (plus spécifique à la section maternelle) du Décret-mission du 24/07/0997, dont les objectifs sont les suivants :

Article 6 :

1. **Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun de ses élèves.**

2. **Amener tous les élèves qui lui sont confiés à la maîtrise des compétences de base de manière à leur donner toutes les chances de poursuivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, culturelle et sociale.**

3. **Préparer les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.**

4. **Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.**

Article 12 :

1. **Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.**

2. **Développer la socialisation.**

3. **Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.**

4. **Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.**

Un projet axé sur la citoyenneté, le bien-être et la confiance en soi.

L'école communale de Sombreffe est une école humaniste, ouverte à tous les enfants et **respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques**. Elle est un lieu **d'éducation** et **d'enseignement** de **qualité**, pour **un enfant citoyen** de sa commune, de son pays, de l'Europe et du Monde.

Au sein des différentes disciplines travaillées, de projets d'école, par le biais de nouvelles technologies telles que les TBI, de sorties culturelles et de séjours pédagogiques avec nuitées, d'activités en cycles, de cours de natation, … l'Equipe pédagogique **associe, à la formation intellectuelle, le développement social et personnel de l'élève**. Nous accompagnons les élèves qui rencontrent des difficultés dans les apprentissages en développant des aménagements raisonnables et en organisant des remédiations. Notre école est favorable à développer l'intégration d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé (ces intégrations résultent de l'étude de chaque demande et reçoivent l'aval de tous les partenaires pour être acceptées).
Notre école organise des années complémentaires et peut envisager la prise en charge des élèves durant le temps scolaire par des spécialistes extérieurs (logopèdes, psychomotriciens, etc.) dans le respect des prescrits légaux.

Aux apprentissages cognitifs sont associés les pratiques de vie telles que prendre des responsabilités, faire des choix, respecter les règles de vie, maîtriser ses réactions affectives à l'égard des autres, écouter sans interrompre, respecter, coopérer, négocier, communiquer.

Par son **caractère familial** et sa **convivialité**, notre école est bien plus qu'un lieu où l'enfant apprend. C'est aussi, par excellence, **un point de rencontre où l'enfant s'épanouit, se sent bien et est en sécurité.** Par le biais du projet « bien-être », par l'aménagement de zones de jeux dans les cours, par la mise en place de « conseils de coopération », de projets numériques et d'animation contre le harcèlement, d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS), … nos élèves construisent ensemble une société plus harmonieuse et respectueuse de tous.
Cette approche garantit **l'échange, le respect mutuel, le partage de ses expériences, de ses réussites** et aussi de **ses difficultés**.

Vivre la citoyenneté, c'est développer des valeurs fondamentales telles que :

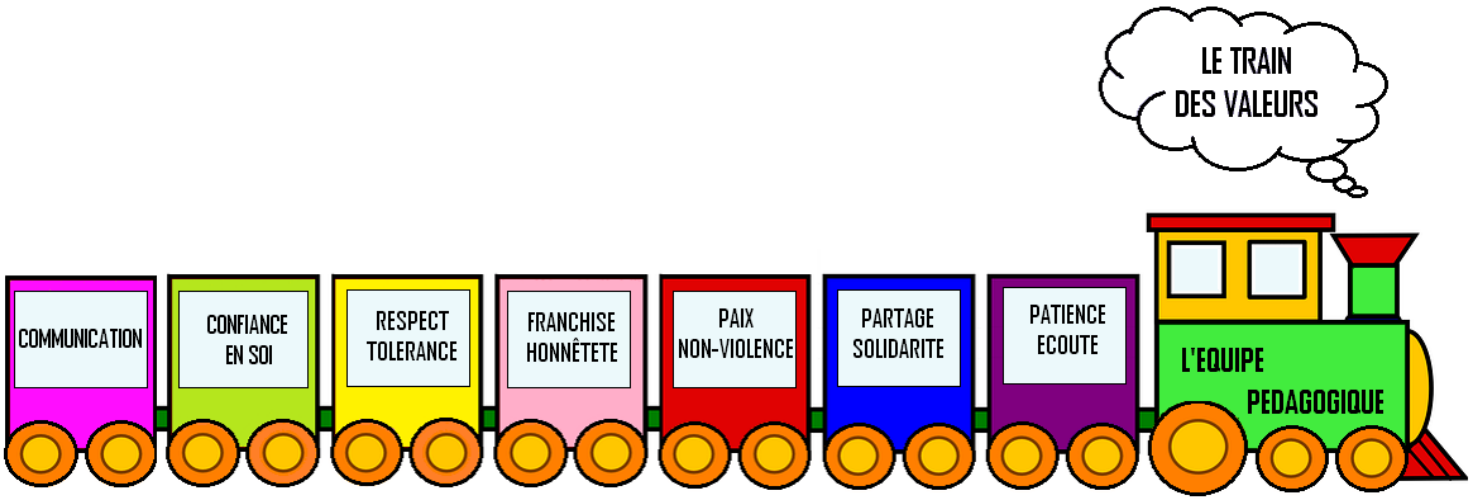

Le Projet pédagogique du réseau officiel subventionné

Le projet éducatif du réseau officiel subventionné définit sa spécificité à travers les grandes valeurs humanistes et démocratiques d'un enseignement public. Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.

Un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire. Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans nos écoles, dans le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs.

Notre projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du décret « Ecole de la Réussite » du 14 mars 1995 et du décret « Missions » du 24 juillet 1997. Il tient compte de l'évolution récente en matière de sciences cognitives et de psychologie de l'apprentissage. Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous. Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant et à l'amener à ***maîtriser les savoirs et les compétences de base*** *nécessaires à son émancipation sociale****.***

L'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien. Tel est notre défi.

Ainsi, en référence à notre projet éducatif, pour nous, réseau officiel subventionné,

RÉUSSIR L'ÉCOLE *c'est :*

RÉUSSIR *l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui... et pour demain,*
RÉUSSIR *l'équipe enseignante solidaire et responsable,*
RÉUSSIR *la communauté éducative en harmonie avec son environnement.*

« Comment réussir l'école ? » ou « Comment notre réseau définit-il son projet pédagogique ? »

Les changements mis en œuvre sont importants. Non seulement ils influencent la structure même de l'école qui évolue vers les cycles, mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classe en optant pour une pédagogie active soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions (affective, sociale, intellectuelle et physique) prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'insertion sociale.

Ainsi, chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise **des SAVOIRS ET DES COMPETENCES** nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études.

Pour cela, elle veillera à organiser une **continuité pédagogique** de 2 ½ à 14 ans en pratiquant la **différenciation** des **apprentissages** sur base d'une véritable **évaluation formative**.

Pour y arriver, **la concertation** au sein des équipes éducatives est indispensable.
Leurs réponses devraient contribuer à l'élaboration du **projet d'établissement** en tenant compte des spécificités locales dans un souci de **cohérence**, de **continuité** et **d'émancipation** pour tous.
La réflexion se situera à trois niveaux :

1° Les structures :

Priorité sera donnée à **l'organisation en cycles fonctionnels** (à différencier des structures organisationnelles de l'école).
Un **CYCLE** est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables, à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.
L'enseignement fondamental constitue une **unité pédagogique** structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des **INITIATIVES** pourront être prises pour harmoniser les transitions.

Les écoles n'organisant qu'un seul niveau d'enseignement (écoles maternelles ou primaires autonomes) pourront adapter le continuum pédagogique à leurs structures organisationnelles. Toutefois, là aussi, des **INITIATIVES** pourront être prises pour que l'harmonisation maternelle/primaire soit prise en compte.

2° Les stratégies d'apprentissage et les méthodes d'enseignement :

Dans le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs, nous préconisons une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans une **démarche participative** et **réflexive**. Ces situations ne prendront du sens que si elles s'appuient sur les **réalités sociales** et **culturelles** des **enfants**.

Suivant les spécificités locales, chaque équipe définira, dans le cadre de son projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants :

* une véritable **pédagogie** partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant **les moments collectifs de classes, les moments de groupes** (ateliers, groupes de besoins, d'intérêts,...) et **les moments d'individualisation** pour permettre la transmission ou la **construction des savoirs** et des **savoir-faire** dans la perspective de l'**acquisition de compétences**.
* le choix de **situations** signifiantes permettra à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche, **compétences transversales** et **disciplinaires,** y compris les **savoirs et les savoir-faire** y afférents.
* c'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'enfant pourra apprendre et construire les concepts de base.

Pour y parvenir, elle privilégiera :

* les **activités de découverte, de production et de création,**
* les **technologies de communication et d'information**,
* les **activités culturelles et sportives,**
* le développement de **pratiques démocratiques** (forums, conseils de classe, d'école, accueil, cercles,...), **de citoyenneté responsable** au sein de l'école.

3° Les moyens et les outils :

Nous prônons la constitution d'une véritable **unité pédagogique** de 2,5 à 12 ans. Cela nécessite des choix pour **amplifier la cohérence** tout au long de l'enseignement fondamental.

Il appartiendra à chaque pouvoir organisateur, en collaboration avec l'équipe éducative, de définir :

* les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activités de structuration.
* les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes.
* le choix d'une langue autre que le français, qui renforcera les compétences communicatives.
* les outils à proposer à l'enfant, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne.
* les types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et savoir- faire de manière autonome (référentiels permettant de choisir des activités adaptées aux besoins de l'enfant, proposant des démarches, reprenant des règles essentielles découvertes par l'enfant, lui permettant de s'autoévaluer,...).

Cette liste n'est certes pas exhaustive, ces points seront négociés **en concertation** par **tous les enseignants, en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique de leur pouvoir organisateur.**

La mise en place progressive de cette école de la réussite entraîne un ensemble de choix pédagogiques et d'actions concrètes, au centre desquelles se situe la **construction de projets de formation** à la fois collectifs et individualisés : collectifs dans la démarche qui les sous-tend et dans le partage des ressources et individualisés dans l'attention portée aux attentes de chacun.

L'élaboration du projet d'établissement favorisera **l'adhésion de tous** aux décisions prises collégialement, et **l'émergence d'une culture commune** à toute l'équipe.

Projet éducatif de l'Enseignement officiel

Le Projet éducatif de l'Enseignement officiel subventionné définit l'ensemble des valeurs, des buts, des intentions de sa politique éducative en cohérence avec le décret Missions du 24/07/1997 et les Décrets *organisant et/ou définissant la neutralité de l'enseignement officiel subventionné et/ou de la Communauté* auquel les Pouvoirs organisateurs adhèrent (Décret du 31 mars 1994 / Décret du 17 janvier 2003).

Le projet éducatif du Pouvoir organisateur est rédigé en cohérence avec les objectifs généraux de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé (Décret Missions – Article 6) et le projet éducatif de l'organe de représentation auquel ils adhèrent : dans ce cadre, pour l'enseignement officiel subventionné, le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

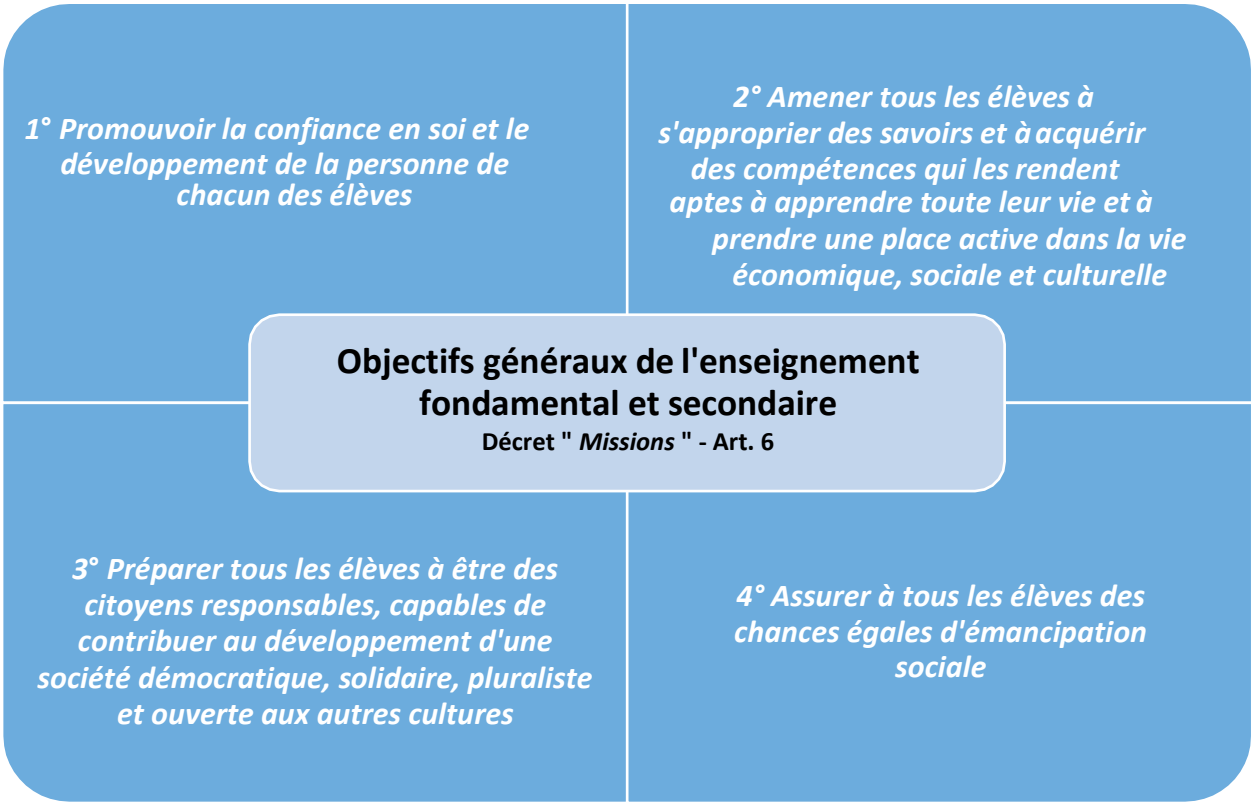

CECP - Version de mise à l'essai des programmes d'études - **Projet éducatif** - 28/01/16

L'enseignement officiel subventionné est géré par des responsables élus au niveau local. Forts de leur proximité avec les citoyens, les élus communaux et provinciaux développent et mettent en œuvre de nombreux projets politiques en matière d'éducation des enfants et des jeunes. Ces politiques croisées contribuent à l'accueil, au développement, à l'éducation et à l'émancipation des enfants de 0 à 18 ans. L'enseignement est sans conteste l'un des axes forts des politiques menées au niveau local par les Pouvoirs organisateurs communaux et provinciaux.

L'enseignement officiel subventionné s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation en parfaite adéquation avec l'ensemble des politiques locales dédiées aux enfants et en parfaite adéquation avec les prescrits légaux fixés par le pouvoir subsidiant.

L'Enseignement officiel subventionné place au centre de ses priorités **l'ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE** et **HUMANISTE** nécessaire à la construction d'une société plus **SOLIDAIRE**, nécessaire au développement d'une personne **INFORMÉE**, **ENGAGÉE**, **EMANCIPÉE** et **RESPONSABLE**.

L'enseignement officiel subventionné, entend défendre, dans le respect et la tolérance, un enseignement ouvert à tous, ouvert à toutes les conceptions philosophiques, idéologiques, entend défendre un enseignement luttant contre toutes approches dogmatiques allant à l'encontre de nos valeurs démocratiques et humanistes.
Notre enseignement est un enseignement proche du citoyen, centré sur le développement, **l'épanouissement, l'émancipation, l'autonomie de l'enfant**.

Les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné et l'organe de représentation auquel ils adhèrent, en l'occurrence le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, sont fortement attachés au principe de la **gratuité** de l'enseignement.

L'Enseignement officiel subventionné, dans le respect de l'autonomie des Pouvoirs organisateurs, s'engage à :

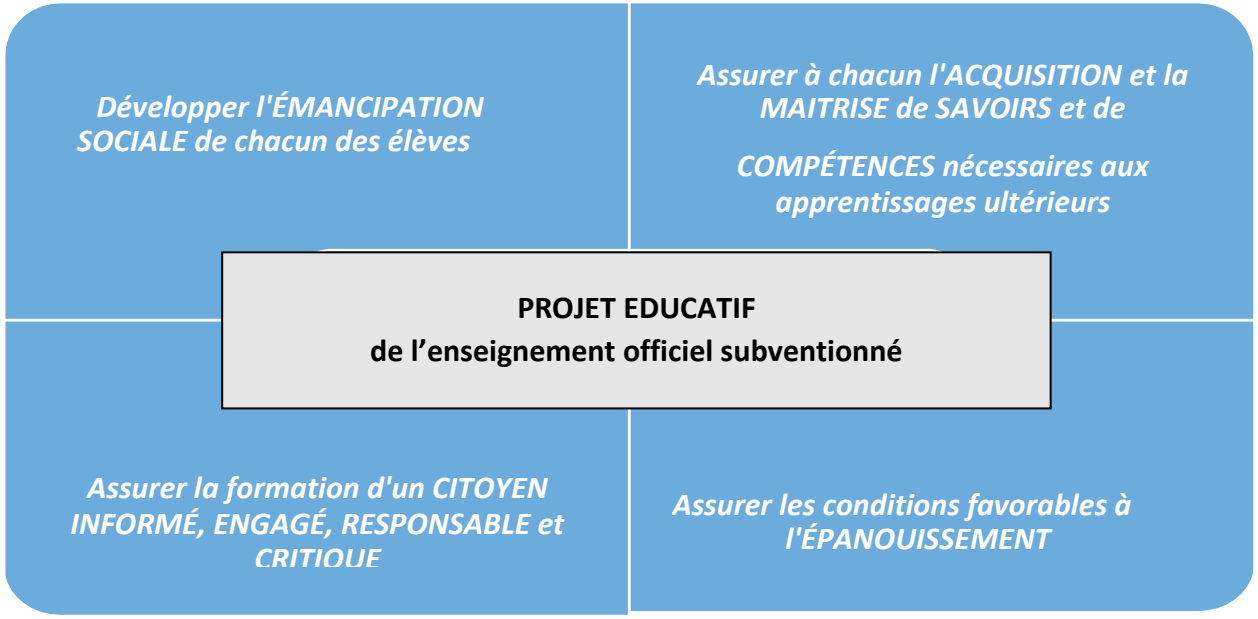

Développer l'**ÉMANCIPATION SOCIALE** de chacun des élèves

L'enseignement officiel subventionné **refuse et combat toute forme d'exclusion, refuse et combat toute forme de sélection, de relégation, de violence, de ségrégation, de discrimination, d'humiliation**.
Une de ses missions essentielles est de favoriser la cohésion sociale en développant une culture qui ne sépare pas les individus, mais qui, au contraire, les réunit, les rassemble dans un esprit de respect mutuel.
Faire face à la diversité conduit à penser, à considérer chacun des élèves dans toutes ses dimensions : sociale, affective, psychologique, motrice et cognitive.

Faire face à la diversité nécessite la mise en œuvre de pratiques, de méthodes, de soutiens qui permettent à chaque élève de se construire, de réussir son histoire, son parcours de vie, afin de s'insérer dans la société à laquelle il appartient.

L'émancipation sociale vise la transformation de chaque individu et la transformation des rapports sociaux existants.

L'école communale et provinciale est un lieu qui permet à chacun des élèves d'échapper aux prédéterminations de son milieu de vie, un lieu qui amène et enseigne à chacun des élèves à **résister à toutes les formes de pensée sectaire** qui les menacent, à s'affranchir, à s'émanciper de toutes formes de dépendance, à s'émanciper des préjugés, à s'engager dans des apprentissages qui dégagent d'une image de soi dans laquelle chacun peut être enfermé.

Trouver de nouvelles articulations entre des principes et des réalités, telle est la mission de notre école. Pour ce

faire, l'enseignement officiel subventionné :

- promeut la mixité sociale et le respect mutuel ;
- lutte contre toutes les formes de discriminations, de ségrégations, de stéréotypes ;
- porte une attention à chacun des élèves et en particulier aux plus vulnérables ;
- garantit à chacun les connaissances et les compétences nécessaires aux apprentissages ultérieurs ;
- valorise la dimension culturelle de son éducation ;
- lutte contre l'échec et le décrochage scolaire ;
- promeut le non redoublement ;
- développe une relation positive à l'école et aux savoirs ;
- valorise chaque forme de réussite, de progression chez chacun des élèves ;
- développe les talents de chacun ;
- construit de la confiance, de l'estime de soi ;

Assurer à chacun **l'ACQUISITION** et la **MAITRISE** de **SAVOIRS** et de **COMPÉTENCES**

nécessaires aux apprentissages ultérieurs

L'enseignement officiel subventionné veille à amener chaque élève à **l'atteinte du socle de base commun à tous et/ou à dépasser le socle minimal escompté.**

Le réseau officiel subventionné défend une « indissociable articulation entre savoirs et compétences » et la nécessité de préciser un socle minimal de savoirs considéré comme une ressource prioritaire pour l'exercice des compétences.

Dans le cadre d'une approche par compétences, l'acquisition d'un socle de savoirs de base ne renonce aucunement à la mise en contexte des apprentissages, à la nécessité de développer la capacité des élèves à faire des liens entre ces savoirs et les situations plus larges dans lesquelles ils doivent être mobilisés.

Promouvoir la réussite de chacun des élèves, **donner de la valeur à la réussite** de chacun, tels sont les principes qui guident les actions de l'enseignement officiel subventionné. Cette réussite ne peut s'envisager sans la construction d'une relation positive à l'école et aux apprentissages, sans une vision globale du développement de l'enfant dans toutes ses dimensions : dimensions affective, sociale, cognitive, motrice.

Si notre enseignement veille à amener chaque élève à l'atteinte du socle de base commun à tous et/ou à dépasser le socle minimal escompté, notre enseignement a pour ambition de proposer une formation permettant d'accéder à une **culture commune** dépassant la maitrise des savoirs et des compétences de base. Il vise la constitution d'un capital de base indispensable dans un contexte en constante et rapide évolution.

Nous défendons l'idée d'une approche culturelle visant non seulement l'acquisition de connaissances générales liées aux évènements, aux objets usuels, aux us et coutumes, aux procédés, aux techniques, aux œuvres patrimoniales et artistiques… d'ici et d'ailleurs, mais aussi l'idée d'une culture permettant le développement des qualités personnelles telles que **le sens critique, le jugement, le gout, l'imagination, la créativité**…

Il s'agit de proposer aux élèves un ensemble de référents culturels, c'est-à-dire un ensemble d'éléments qui caractérise notre culture collective, afin que chaque élève puisse définir sa culture individuelle et affirmer son **identité** et, ainsi permettre de développer chez chacun des élèves un **sentiment d'appartenance** à un groupe.

Comprendre l'héritage et les antécédents culturels de chacun des enfants suppose la prise en compte de leurs croyances et de leurs valeurs familiales dans un rapport dynamique de compréhension mutuelle.
Notre enseignement demande que l'on s'enrichisse de la réalité vécue par chacun.

L'enseignement officiel subventionné prend toute la mesure des **outils numériques** tant pour l'accès aux connaissances que pour les modes **d'apprentissage** qu'ils induisent, notamment **collaboratifs, participatifs, interactifs**. Il faut préparer les élèves aux questions nouvelles que ces outils posent quant aux savoirs et aux compétences nécessaires à leur utilisation dans les apprentissages.

Nous accordons par ailleurs une place privilégiée à tous les projets qui amènent les élèves à découvrir **la richesse des langues et des cultures étrangères**.

Il s'agit de développer une haute ambition éducative pour chacun des élèves qui lui sont confiés et ce quelle que soit leur origine sociale, économique, culturelle.

Notre enseignement :

- fait preuve d'ambition pour que chaque enfant puisse entrer dans les apprentissages et puisse oser s'aventurer dans les savoirs. Il conjugue **bienveillance et exigence**, **sens de l'effort**, **de la persévérance** et **plaisir d'apprendre**, de découvrir, de comprendre ;

- motive chacun au fait qu'apprendre, que découvrir quelque chose de nouveau contribue à rehausser l'estime de soi ;

- développe chez chacun des élèves le sentiment d'avoir du **pouvoir sur ses apprentissages** ;

- valorise les efforts, s'assure que chacun des élèves se sente capable de réussir et sente qu'il en possède les moyens.

Notre enseignement ne renonce jamais à faire progresser un élève, à « l'élever » au-delà de lui-même.

L'enseignement officiel subventionné est fortement attaché à la mise en œuvre de dispositifs visant à **intégrer**, dans l'enseignement ordinaire des enfants en situation de handicap, des élèves à besoins spécifiques, en élaborant pour chacun un accompagnement individualisé dans le respect du décret du 3/03/2013 organisant l'enseignement spécialisé (Articles 130 à 158).

Assurer à chacun la formation d'un **CITOYEN INFORMÉ, ENGAGÉ, RESPONSABLE** et **CRITIQUE**

Notre enseignement place le **respect des droits de l'enfant** au cœur de sa culture scolaire. Cette culture témoigne de l'engagement des adultes à ce que chaque enfant puisse évoluer sur le chemin de son émancipation

Il favorise une **culture scolaire inclusive, participative** et respectueuse envers les enfants et les adultes qui les accompagnent.

Dans l'école, l'enfant est **un sujet de droits**, il est considéré comme un acteur qui participe à la vie scolaire selon le discernement dont il est capable.
L'école enseigne et intègre la compréhension des **droits**, des **devoirs**, des **responsabilités** de chacun envers l'autre et celle de la société envers les enfants. Ce principe permet à l'enfant d'entrer en contact avec les idéaux de respect envers lui-même et envers les autres, envers sa communauté et le monde contemporain. Il offre une structure de valeurs sur laquelle s'appuient les différents acteurs pour prendre des décisions, moduler leur comportement et orienter la participation.
Notre enseignement refuse toute forme d'endoctrinement et souscrit à la **Déclaration universelle des Droits de l'Homme et à la Convention internationale des Droits de l'Enfant**.

L'école est **un lieu d'apprentissage à la démocratie**.
Elle encourage et soutient un enseignement innovant et non redondant proposant des dispositifs pédagogiques provoquant questionnement, **regard critique**, **exercice du débat**, de la controverse, de la **coopération**, de la **participation** individuelle et collective… Une conscience démocratique ne peut s'acquérir que par l'expérience démocratique mise en œuvre à l'intérieur, à l'extérieur de l'école.

Notre enseignement vise la formation « **d'un apprenti citoyen informé, engagé et critique** » capable de penser par lui-même par l'acquisition,

la compréhension, l'analyse critique des savoirs, des valeurs, des pratiques promues au travers d'expériences structurées et signifiantes.

Il encourage l'enfant, le jeune à la construction d'une société démocratique et humaniste en transformation, en constante évolution. Il forme à la confrontation des points de vue, dans un souci permanent **d'honnêteté intellectuelle**.

L'école vise la construction d'un individu capable de réagir, d'agir face aux obstacles, aux difficultés, en vue d'effectuer les changements qui s'imposent, vers une **émancipation individuelle** et **collective**, la construction d'un individu capable de mobiliser ses savoirs et ses compétences pour construire son **autonomie**.

Assurer les conditions favorables à l'**ÉPANOUISSEMENT**

Si comprendre et connaitre l'enfant est essentiel dans la reconnaissance de son unicité, cela ne peut se concevoir, s'accomplir sans l'engagement de l'école et des enseignants dans la **rencontre** avec chaque **famille** et/ou avec les personnes qui en ont la garde.

Les familles franchissent la porte de l'école si elles y trouvent un mode d'accueil qui correspond à leurs besoins, à leurs attentes, un mode d'accueil qui tient compte de leurs réalités de vie. S'interroger sur ces réalités de vie, c'est déjà changer de regard sur les familles.

L'accueil est un moment primordial. Il permet de jeter les bases du lien de **confiance** entre l'enfant, sa famille et les enseignants. Les pratiques d'accueil se doivent de mettre en valeur chaque personne dans son identité, dans ses compétences de parent(s) et d'enseignant.

Il s'agit de trouver ensemble, partenaires - parent(s) - enseignants, des éléments communs sur lesquels travailler et avancer vers un but commun : le bienêtre de chacun des enfants, le bienêtre de chaque famille dans sa relation à l'école sans toutefois renier ce qui les distingue.

Notre enseignement n'a de sens que si l'on y reconnait des identités complémentaires, que si l'on y échafaude des relations de confiance mutuelle. C'est un cheminement complexe qui doit se construire de façon réciproque.

Notre enseignement développe des pratiques d'accueil de qualité fondées sur **l'ouverture**, la valorisation de la diversité et le **dialogue** avec les familles. Toutes les familles.

L'enseignement fondamental est un moment déterminant dans la construction de l'identité. L'élève prend conscience de ses traits personnels qui le différencient des autres. Chaque enfant est un être unique à part entière.
Chaque enfant a le droit de se développer et de grandir dans le respect de cette unicité et des besoins qui lui sont propres.
Reconnaitre l'unicité de chaque enfant, c'est marquer un profond respect envers sa personne, sa dignité, son intimité, sa manière d'être, ses racines familiales, sa culture, sa langue, ses façons d'apprendre, ses besoins…
L'enseignement officiel subventionné reconnait l'unicité de chaque enfant. Il croit en lui, en ses potentialités, en ses talents, en ses capacités, en ses idées.

Quelle que soit la situation socioéconomique des familles dont sont issus les élèves, chaque action éducative visera la construction de la confiance et de l'estime de soi de chacun des élèves basée sur l'observation et une écoute attentive aux différentes situations de vie. Elle se doit de s'adapter aux capacités physiques, sociales, affectives, cognitives qui sont celles de chaque élève en particulier, différencié des autres par les caractères de sa singularité.